
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 janvier 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0114

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

CE16 0115

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0116

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0117

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, RCI Environnement, div. WM Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 309 433,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14968 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167035001

CE16 0118

Vu la résolution CA15 12314 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 1^{er} décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux relatif à la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 790 074,97 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-07;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1150790008

CE16 0119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1918-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153334039

CE16 0120

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 168 714,32 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre d'impression au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 153 376,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5814;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1155965006

CE16 0121

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase II du Jardin botanique, pour une somme maximale de 214 198,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14698, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155967003

CE16 0122

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat au Centre de services partagés du gouvernement du Québec (CSPQ) pour la réalisation d'analyses préalables au développement et à la mise en place d'une solution de numérisation requise principalement pour le traitement des factures des fournisseurs et pour le remplacement de la saisie manuelle de celles-ci dans le système financier (SIMON) de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1154164001

CE16 0123

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 779 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe de travail composée de NIPPAYSAGE inc., Provencher Roy associés architectes inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151701018

CE16 0124

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 808 760,85 \$, taxes incluses, pour la réfection des bâtiments des parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion architectes, Les Consultants MESC inc. et SDK et associés inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 683 760,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14831 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156316013

CE16 0125

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales, taxes incluses, inscrits en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14713 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat #
SNC-Lavalin inc.	2 536 870,26 \$	48 mois	1
Cima+ S.E.N.C.	2 058 181,27 \$	48 mois	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1157000002

CE16 0126

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 145 696,32 \$, taxes incluses, pour la mise en place du bureau de projets du Service de la gestion et de la planification immobilière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Gestion de projets Benoît Lalonde inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 121 413,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14721 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1150115001

CE16 0127

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de son Plan d'action sur le livre ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 226 800 \$ afin de bonifier l'offre de livres numériques des Bibliothèques de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1151608003

CE16 0128

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de modification de servitude et tolérance d'empiètement, préparé par M^e France Brisebois, modifiant ainsi l'assiette de servitude d'installations utiles aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie électrique apparaissant dans l'acte de vente dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 035 519 et établissant une tolérance d'empiètement sur la nouvelle assiette de la servitude grevant une partie du lot 2 244 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1152551005

CE16 0129

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxable, à l'Université Laval afin de participer à la phase II de la Chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussée (i3C) d'une durée de 5 ans;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156999011

CE16 0130

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù, située au 1200, rue De Bleury, immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1150525002

CE16 0131

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour la réalisation d'une étude et d'un répertoire sur les entreprises de transformation bioalimentaire;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156352008

CE16 0132

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'OBNL Congrès Metropolis 2017, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, afin d'organiser le congrès de l'association Metropolis en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1157044003

CE16 0133

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 7 200 \$ à CAA-Québec (Automobile et touring club du Québec) pour supporter les essais routiers de véhicules électriques se déroulant durant l'édition 2016 du Salon International de l'auto de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.017 1160191001

CE16 0134

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de cession du contrat accordé à Patrick Coutu (CM15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec inc., selon les mêmes conditions, dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégré au Stade de soccer de Montréal au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

Adopté à l'unanimité.

20.018 1150230006

CE16 0135

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de 84 mois, avec Rock of Ages inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour le préachat et la fourniture de pavés de granit requis pour le réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Berri et McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14834;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1150522002

CE16 0136

Vu la résolution CA16 22 0026 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 12 janvier 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues aux lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2^e demande).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150725002

CE16 0137

Vu la résolution CA15 170256 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (demande # 2).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1155153009

CE16 0138

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels de 2 559 803,40 \$ à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156807004

CE16 0139

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 5 121,47 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 28 novembre au 7 décembre 2015, en Europe, dans le cadre notamment de la tenue de la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et des 28^e Entretiens Jacques Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150843025

CE16 0140

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint - Développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet;
- 2- de nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint - Services institutionnels, à titre de membre de la CSEM, pour une période de trois ans, à compter du 10 avril 2016, se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163570001

CE16 0141

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer M. Joseph Nammour, à titre de membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan;
- 2- de désigner M. Joseph Nammour à titre de vice-président de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1161711001

CE16 0142

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Le conseiller Lionel Perez déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'accord de conciliation intervenu entre la Ville de Montréal et 6596622 Canada inc. pour une somme de 18 460 000 \$ dont 2 160 000 \$ (avec intérêts) reste à payer, plus les frais d'experts de la partie expropriée ainsi que les frais judiciaires, le tout représentant l'indemnité finale payable au propriétaire à la suite de l'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montré au plan H-6 Saint-Laurent (arr.) pour la construction d'un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Cassandra Louis du Service des affaires juridiques, les chèques suivants au nom de l'étude De Grandpré, Chait, en fidéicommis;
- le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève au montant de 2 160 000 \$ en capital, plus les intérêts au taux légal pour le période comprise entre le 19 février 2014 et le 30 octobre 2015 et dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude De Grandpré, Chait, en fidéicommis;
 - les frais d'experts totalisant la somme de 122 497,17 \$ (voir les factures présentées en pièces jointes):
 - Prud'homme, Mercier & associés: 118 367,67 \$
 - Le Groupe-Conseil Génipur inc.: 4 127,50 \$
 - le mémoire de frais payable à l'étude De Grandpré Chait: 185 250 \$
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1152463002

CE16 0143

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1153720002

CE16 0144

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1153599003

CE16 0145

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156347027

CE16 0146

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux conditions de travail des officiers de direction du Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux propositions décrites au dossier décisionnel et de modifier en conséquence le *Protocole de travail de l'Association des officiers de direction du Service de police de la Ville de Montréal* pour la période de 2011 à 2014.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166775001

CE16 0147

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163496001

CE16 0148

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2015, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164396001

CE16 0149

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151701018 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1163624001

CE16 0150

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316013 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1163624002

Levée de la séance à 10 h 37

70.001

Les résolutions CE16 0114 à CE16 0150 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville